ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 60930

Texte de la question

M. Jean-Jacques Urvoas attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur la mise en oeuvre dans l'Essonne d'une boîte mèl destinée à la police et censée recueillir, de manière discrète ou anonyme, des informations, des photos ou des vidéos sur les délits perpétrés dans les quartiers sensibles du département. Il lui demande si l'instauration de ce dispositif résulte bien, comme indiqué dans les médias, d'une initiative purement locale, et quel sentiment il lui inspire. Il souhaiterait en particulier savoir s'il en envisage la généralisation à l'ensemble du pays.

Texte de la réponse

Le dispositif auquel le parlementaire fait référence a constitué une simple expérimentation, d'ordre local, et n'a pas été pérennisé. La question de sa généralisation ne se pose donc pas. Pour autant, il importe de souligner que d'importants efforts sont accomplis pour établir de nouveaux rapports entre la population et la police nationale, ainsi que pour moderniser l'accueil du public, améliorer la prise en charge des victimes et simplifier les démarches des citoyens.

Données clés

Auteur : M. Jean-Jacques Urvoas
Circonscription : Finistère (1re circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 60930
Rubrique : Sécurité publique
Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales
Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 13 octobre 2009, page 9629
Réponse publiée le : 22 décembre 2009, page 12324